

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GOUVERNANCE DES PREMIÈRES NATIONS

VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DU SOUTIEN DES BANDES (PFSB) (08/27)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 25 septembre 2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. AINC doit rationaliser le processus de demande actuel afin d'assurer son efficacité et l'utilisation des données de programme les plus récentes. Ce nouveau processus de demande doit s'intégrer à la politique du Programme de financement du soutien des bandes (PFSB) et être adopté uniformément par les régions. Il doit également être accompagné d'un plan de mise en œuvre permettant d'aborder les problèmes régionaux en matière de formation et de communication.</p>	<p>Dans le cadre du renouvellement des programmes de soutien aux gouvernements indiens, AINC demandera l'autorisation de simplifier la formule de financement de sorte que les droits de financement soient calculés entièrement en fonction des données actuelles déjà versées dans les bases de données internes d'AINC. Ainsi, les demandeurs n'auraient plus à soumettre de données à AINC. Toutes les collectivités des Premières nations auront accès aux données utilisées pour le calcul</p>	<p>Obtenir une autorisation de programme pour élaborer une nouvelle formule de financement d'ici le 1^{er} avril 2010.</p> <p>Application du nouveau système de collecte automatique des données d'ici le 1^{er} avril 2011.</p>	<p>Mise à jour / Justification : Au 31 mars 2011 :</p> <p>** Commentaire pour la totalité du suivi** Comme il est improbable que de nouveaux fonds soient disponibles en 2011-2012, le Ministère ne proposera pas de nouvelles orientations stratégiques d'importance en ce qui concerne le financement du soutien aux bandes. En attendant, le Ministère a pris les mesures adéquates pour garantir que les investissements actuels dans le cadre du Programme de financement du soutien des bandes se poursuivront et il a apporté des améliorations techniques et administratives au Programme.</p> <p>Commentaire du SVE : Mise en œuvre en attente</p>
<p>2. La Direction du développement professionnel et institutionnel à AINC doit créer un modèle lui permettant de calculer avec précision les données relatives aux années-personnes afin qu'elles correspondent davantage aux besoins de la collectivité. Ce modèle devrait être intégré à la politique du PFSB et mis en œuvre de façon uniforme dans</p>	<p>AINC demandera l'autorisation d'appliquer une formule de financement simplifiée reposant sur la population, le volume des autres programmes gérés par la collectivité et les facteurs géographiques. La nouvelle formule ne tiendra pas compte des années-personnes.</p>	<p>Obtenir une autorisation de programme pour élaborer une nouvelle formule de financement d'ici le 1^{er} avril 2010.</p>	<p>État :</p> <p>Mise à jour / Justification : Au 31 mars 2011 :</p> <p>Voir la réponse au point 1.</p>

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GOUVERNANCE DES PREMIÈRES NATIONS

VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DU SOUTIEN DES BANDES (PFSB) (08/27)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 25 septembre 2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
l'ensemble des régions			Commentaire du SVE : Mise en œuvre en attente
3. AINC doit s'assurer de formuler des directives cohérentes et complètes sur l'utilisation appropriée des dépenses du PFSB et de les donner au personnel régional et aux bénéficiaires. Le Ministère doit ensuite élaborer un plan de communication afin de s'assurer que les régions et les bénéficiaires du PFSB comprennent clairement ces directives. Une formation doit aussi être offerte au personnel régional du programme afin qu'il donne des directives cohérentes et précises aux Premières nations sur l'utilisation des fonds provenant du PFSB.	AINC demandera l'autorisation de définir l'objectif de la subvention comme suit : aider les Premières nations à exécuter des fonctions du gouvernement. Le Secteur des opérations régionales donnera à tous les bureaux régionaux des directives sur le programme en ce qui a trait à toutes ces fonctions.	Donner aux bureaux régionaux une formation sur l'objectif d'un nouveau programme de subventions d'ici le 31 décembre 2010.	<p>État :</p> <p>Mise à jour / Justification : Au 31 mars 2011 :</p> <p>Voir la réponse au point 1.</p> <p>Commentaire du SVE : Mise en œuvre en attente</p>